



ARRETE
Interdisant toute circulation sur le sentier entre le lac du
Schiessrothried et le lieu-dit Kerbholz
Sous l'arête des Spitzkoepfe

Le Maire de la Commune de METZERAL

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code de la route et notamment les articles R. 110-1 & 2, R. 411-5, R 411.8, R.411-30, R417-1, R.417-9 à 12, R 44 & R 22 ;

CONSIDERANT qu'en raison d'un éboulement de rochers et de pierres, le sentier entre le lac du Schiessrothried et le lieu-dit Kerbholz sera fermé jusqu'à nouvel ordre.

ARRETE

Article 1 – La pratique de la randonnée et de toutes activités de montagne sont interdites sous l'arête des Spitzkoepfe, sur le sentier entre le lac du « Schiessrothried » jusqu'au lieu-dit « Kerbholz ».

Article 2 - Les panneaux de signalisation nécessaires seront mis en place par le Club Vosgien et la Commune de Metzeral pour permettre l'application des présentes dispositions et assurer l'information auprès des marcheurs ;

Article 3 - L'accès sera maintenu pour les véhicules des forces de l'ordre, des services incendie et secours, de l'ONF et des Brigades Vertes.

Article 4 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par Procès-Verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 5 - Ampliation du présent arrêté est notifiée à :

- ✓ Monsieur le Préfet du Haut Rhin
- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Munster
- ✓ Monsieur le Major du Peloton de Gendarmerie de Montagne de Hohrod
- ✓ Les Brigades Vertes de Munster
- ✓ Le Président du Club Vosgien

Fait à Metzeral, le 30 janvier 2024

Denise Buhl, Maire de Metzeral

